

Ensemble, Nous irons plus loin

Version française Association Association Index Égalité Femmes - Hommes

Index Égalité Femmes - Hommes 2023

Déclarée grande cause nationale, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes passe par une réglementation adaptée mais également par la mobilisation de **t o u s** .

La Loi pour la Liberté de choisir son avenir professionnel a mis en place des mesures nouvelles favorisant cette égalité à travers l'Index de l'Égalité salariale Femmes-Hommes

Bâti autour de cinq indicateurs calculés sur un total de 100 points, l'Index mesure différentes données en matière d'égalité professionnelle : écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, écarts dans les augmentations salariales entre les femmes et d'hommes, écarts dans la proportion de femmes et d'hommes promus, augmentation systématique des femmes l'année d'un congé de maternité ou encore nombre de femmes dans les dix plus hautes rémunérations de notre Association.

L'ANRAS se mobilise largement en ce sens non seulement pour en finir avec les inégalités salariales entre les femmes et les hommes et également pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles, ceci à travers les valeurs qu'elle véhicule ou encore les **a c c o r d s** **d'entreprise** **signés** .

Cette année encore, l'ANRAS atteindra le résultat global de 79 sur 100 points dans le **r e s p e c t** **des** **critères** **légaux** .

Cet index a été transmis à la Direction de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités.

v

VOICI LES RÉSULTATS DE L'INDEX EGAPRO 2023 POUR L'ANRAS

égalité professionnelle femmes-hommes

ne pas modifier

	Indicateur calculable (1=oui, 0=non)	Résultat final obtenu	Nombre de points obtenus	Nombre de points maximum de l'indicateur
n %)	1	0,2	39	40
ations individuelles (en	1	4,6	20	20
ons (en %)	1	1,8	15	15
ayant bénéficié d'une suivant leur retour de	1	38	0	15
exe sous-représenté nérations	1	3	5	10
ulables			79	
			79	

v

INDICATEURS DE PROGRESSION INDEX EGALITE PROFESSIONNELLE

Indicateur n°1 – Ecart de rémunération – 39/40

de progression: apporter davantage de mixité sur les postes sur lesquels il y a un écart de rémunération

Indicateur n°4 – Augmentation retour congé maternité – 0/15

de progression: l'ANRAS continuera de se conformer aux dispositions réglementaires en vigueur relatives aux congés maternité

Indicateur n°5 – Nombre de salarié du sexe sous-représenté par rapport aux rémunérations – 5/10

de progression : pour favoriser le recrutement des personnes du sexe sous-représenté, l'ANRAS s'engage à continuer de promouvoir les personnes du sexe sous-représenté dans les postes à rémunérations les plus élevées, dans la mesure du possible :

- Présenter au moins 1 candidat du sexe sous-représenté

- Présenter au moins 1 candidature de chaque sexe en entretien final

Abonnez-vous à la newsletter

ANRAS

Association Nationale de Recherche et d'Action
Solidaire

3 chemin du Chêne Vert
31130 FLOURENS

Tél : 05 62 74 81 50

Fax : 05 62 74 81 51



[Haut de page](#)